

Siège social : Mairie – 4 Avenue Général de Gaulle 23230 GOUZON

Adresse bureaux : 6 Place du Champ de Foire 23230 GOUZON

☎ 05 55 62 35 65 E-mail : siaep.gouzon@wanadoo.fr

Site Internet : <http://siaep-gouzon.fr>

*Rapport Annuel
De l'Exercice 2020
Sur le Prix et la Qualité
Du Service Public d'Eau Potable*

Dans le cadre du décret n° 95.635 du 06 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, le Président du Syndicat doit présenter au Comité Syndical, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et ce quel que soit le mode d'exploitation.

Dans les communes ou syndicats de 3 500 habitants et plus, le rapport annuel est mis à la disposition du public sur place au siège du syndicat, et dans toutes les mairies adhérentes, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Comité Syndical. Le public est avisé par le Président de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport est adressé à M. le Préfet par M. le Président.

Rapport présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2017.

